

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 808

8 mai 2007

### SOMMAIRE

AC Technologies .....	38766	M.P. Lux Invest S.à r.l. ....	38765
Agif S.A. ....	38773	MSCGL Lux S.à r.l. ....	38779
AKSIA Capital III société coopérative ....	38771	Nautifin S.A. ....	38781
Aleph Consulting .....	38780	Nider S.A. ....	38779
British Vita Group S.à.r.l. ....	38772	Objekt-Regie S.A. ....	38768
Capital Guidance (Luxembourg) S.A. ....	38772	Olimpus S.A. ....	38778
Clorin S.A. ....	38768	Opticom S.à r.l. ....	38781
Conset Investments S.à r.l. ....	38783	Peschiera S.à r.l. ....	38782
Crallon .....	38784	Plastal S.à.r.l. ....	38780
Edmund Frette S.à r.l. ....	38738	Plochingen S.à r.l. ....	38749
Eni Pakistan (M) Limited .....	38784	Reidener Jugendtreff .....	38764
European Office Income Venture .....	38773	Rockpoint S.à r.l. ....	38774
European Retail Venture .....	38774	Rosebush S.A. ....	38767
Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l. ....	38775	RP S.à r.l. ....	38774
Figura International S.A. ....	38778	Sage Acquisition (Lux) S.à r.l. ....	38782
Financière de Wiltz S.A. ....	38781	Seri System International S.A. ....	38771
Gemplus International S.A. ....	38783	Ship International S.A. ....	38773
Gourmet Distribution Sàr.l. ....	38773	SigmaKalon Luxco .....	38777
HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l. ....	38782	SOA Management .....	38777
Hera Linco Luxco S.à r.l. ....	38784	Specials Fund .....	38782
Iason Finance S.à r.l. ....	38778	Square Businesses S. à r.l. ....	38783
Imagine Finance S.à r.l. ....	38771	Synapse Internet Services S.A. ....	38763
Immomètre S.à r.l. ....	38783	TS Kingsway Investment S. à r.l. ....	38756
Kingsway Investment S.A. ....	38756	UNCOS «United Corporate Services» ...	38772
Luninvest International S.A. ....	38779	Vallecito S.A. ....	38777
Marathon S.à.r.l. ....	38783		

**Edmund Frette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.472.

In the year two thousand and seven, on the seventh of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EDMUND FRETTE S.A., a Luxembourg «société anonyme», having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119.472, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing at Echternach, on September 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N ° 2085 of November 8, 2006 (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Beck, prenamed, on September 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N ° 2104 of November 10, 2006.

The meeting is presided by Mr. Vincent Linari-Pierron, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Guillaume Deflandre, lawyer, residing in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr. Mike Erniquin, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- THREAD ACQUISITION CORPORATION, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware, United States of America (THREAD ACQUISITION CORPORATION), here represented by Vincent Linari-Pierron, lawyer, by virtue of a proxy given under private seal, is the sole shareholder of the Company (the «Shareholder»).

II.- The Shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

III.- As it appears from the attendance list, the 81,240 (eighty-one thousand two hundred forty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which THREAD ACQUISITION CORPORATION expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Approval of the resignation of the current directors and statutory auditor of the Company and discharge;
2. Conversion of the legal form of the Company from a public limited liability («société anonyme») into a private limited liability company («société à responsabilité limitée») and restatement of the articles of association of the Company in their entirety;
3. Appointment of the new managers of the Company and determination of the term of their mandates;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by THREAD ACQUISITION CORPORATION, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to approve the resignations, with immediate effect, of (i) Mr. Enrico Marinelli, managing director of Italian manufacturer company, residing in Italy, 20049 Concorezzo (Milan), via Dante, 15, (ii) Mr. John Cyril Hansen, president of the U.S. private equity fund, residing in 451 Jackson Street, San Francisco, California 94111, United States of America, (iii) Mr. Reno Maurizio Tonelli, manager, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, and (iv) Mr. Andrea G. Mandel-Mantello, manager, residing in 11 De Beauvoir Court, Northchurch Road, London N1 3NX, as directors of the Company and give them discharge for the performance of their mandate until the date hereof.

It is further resolved to approve the resignation, with immediate effect, of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, as statutory auditor of the Company and give it discharge for the performance of its mandate until the date hereof.

*Second resolution*

It is resolved to convert the legal form of the Company from a public limited liability («société anonyme») into a private limited liability company («société à responsabilité limitée») and accordingly to restate the articles of association of the Company in their entirety taking also into account the resolution above so as to read as follows:

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Company»), governed by the present articles of association (the «Articles») and by the current Luxembourg laws, especially, the laws

of 10 August 1915 on commercial companies, of 18 September 1933 and of 28 December 1992, as amended on «sociétés à responsabilité limitée» (the «Law»).

**Art. 2.** The Company's name is EDMUND FRETTE S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the law of 31 July 1929 on Holding Companies as amended.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the cease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The Company has as of the date of its incorporation before the notary the capacity to perform all activities connected to its corporate object described in article 3.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,031,000.- (two million thirty-one thousand Euros), represented by 81,240 (eighty-one thousand two hundred forty) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers.

This board of managers shall be composed of managers A and managers B, having different powers of signature and of decision making, such as set forth below.

The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any manager A and any manager B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 14.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by a meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one manager from each class of managers present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented; knowing that at least one manager A and one manager B have adopted the said decisions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

### **General Meetings of Shareholders**

**Art. 15.** Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means.

Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of May.

Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial Year - Balance Sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on January, 1st and closes on December, 31.

**Art. 18.** Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the sole manager or the board of managers (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 24.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable Law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

### *Third resolution*

It is resolved to set the number of managers of the Company at 5 (five).

The following persons are appointed as Class A manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Enrico Marinelli, managing director of Italian manufacturer company, born on February 1st, 1953 in Florence (Italy), residing in 20049 Concorezzo (Milan), 15, Via Dante (Italy);
- Mr. Vittorio Pagani, manager, born on August 9, 1962 in Bergamo (Italy), residing in 20121 Milan, 3, Via Principe Amedeo (Italy);
- Mr. John Cyril Hansen, president of the U.S. private equity fund, born on August 29, 1959 in Massachusetts (United States of America), residing in 94111 San Francisco, California, 451, Jackson Street (United States of America).

The following persons are appointed as Class B manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Reno Maurizio Tonelli, manager, born on January 12, 1955 in Cesena (Italy), with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;
- Mr. Thierry Jacques Fleming, manager, born on July 24, 1948 in Luxembourg, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight hundred ninety euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EDMUND FRETTE S.A., établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.472, constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 14 septembre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N ° 2085, le 8 novembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Beck, prénommé, le 22 septembre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N ° 2104, le 10 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume Deflandre, avocat, demeurant à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mike Erniquin, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- THREAD ACQUISITION CORPORATION, établie et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (THREAD ACQUISITION CORPORATION), ici représentée par Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, est l'associé unique de la Société (l'«Associé»).

II.- L'Associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence, que les 81.240 (quatre-vingt-un mille deux cent quarante) actions, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, et dont THREAD ACQUISITION CORPORATION déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et décharge.
2. Conversion de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée et refonte de ses statuts.
3. Désignation de nouveaux gérants de la Société et détermination du terme de leurs mandats.

#### 4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par THREAD ACQUISITION CORPORATION, les résolutions suivantes ont été prises:

##### *Première résolution*

Il est décidé d'approuver la démission, avec effet immédiat, de Messieurs (i) Enrico Marinelli, directeur général d'une société industrielle italienne, demeurant en Italie, 20049 Concorezzo (Milan), Via Dante 15, (ii) John Cyril Hansen, président d'un fonds de capital-investissement américain, demeurant au 451 Jackson Street, San Francisco, Californie 94111, Etats-Unis d'Amérique, (iii) Réno Maurizio Tonelli, manager, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, et (iv) Andrea G. Mandel-Mantello, manager, demeurant au 11 De Beauvoir Court, Northchurch Road, London N1 3NX, United Kingdom, en tant qu'administrateurs de la Société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Il est décidé d'approuver la démission, avec effet immédiat, de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire en tant que commissaire aux comptes de la Société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

##### *Deuxième résolution*

Il est décidé de convertir la forme sociale de la Société, qui est actuellement celle d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et par conséquent, de reformuler les statuts de la Société dans leur entièreté en prenant en compte également les résolutions ci-dessus pour leur donner la teneur suivante:

#### **Dénomination - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telle que modifiées, sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera EDMUND FRETTE S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées» et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entièreté ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 2.031.000,- EUR (deux millions trente et un mille Euros), représenté par 81.240 (quatre-vingt-un mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La société est gérée par au moins un gérant. En cas de nomination de plus d'un gérant, les gérants constitueront ensemble un conseil de gérance. Ce conseil de gérance sera composé de gérants de types A et B et ayant des pouvoirs de signature et de décision tel que prévus ci-dessous. Le ou les gérants ne doivent pas être nécessairement associés de la Société. Dans le cas où il y aurait un seul gérant, ce gérant unique détiendra l'ensemble des pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants présents en personne ou dûment représentés par procuration ou par représentant, à condition qu'au moins, un gérant de chaque type soit présent.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés, sachant qu'au moins un gérant de type A et un gérant de type B ont adopté ces décisions.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

### **Assemblées générales d'associés**

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises comme suit:

en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de mai. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

**Art. 22.** Sans préjudice de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année

sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

**Art. 24.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de fixer le nombre de gérants de la Société à 5 (cinq).

Sont nommés gérants de Classe A de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Enrico Marinelli, directeur général d'une société industrielle italienne, né à Florence (Italie), le 1<sup>er</sup> février 1953, demeurant à 20049 Concorezzo (Milan), 15, Via Dante (Italie);

- Monsieur Vittorio Pagani, manager, né à Bergame (Italie), le 9 août 1962, demeurant à 20121 Milan, 3, Via Principe Amedeo (Italie);

- Monsieur John Cyril Hansen, président d'un fond de capital - investissement américain, né à Massachusetts (États-Unis d'Amérique), le 29 août 1959, demeurant à 94111 San Francisco, Californie, 451, Jackson Street (États-Unis d'Amérique).

Sont nommés gérants de Classe B de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, manager, né à Cesena (Italie), le 12 janvier 1955, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

- Monsieur Thierry Jacques Fleming, manager, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ huit cent quatre-vingt-dix euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, G. Deflandre, M. Erniquin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2007, vol. 541, fol. 6, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037443/231/599.

(070033642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Plochingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.894.

## STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CS GERMAN RETAIL S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, represented by Mrs Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in Paris.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

### Articles of incorporation

#### Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of PLOCHINGEN S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 10. Redemption of Units.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

## Chapter III. Management

**Art. 11. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 12. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

**Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager.** The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 16. Liabilities of the Manager.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. General meeting of unitholders

**Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

#### Chapter V. Business year, Balance sheet

**Art. 18. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2007.

#### *Subscription - Payment*

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined period:

Mrs Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., residing in 110, quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS GERMAN RETAIL S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant à Paris.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### STATUTS

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PLOCHINGEN S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital, Parts**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant

part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 12. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

**Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant.** Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 16. Responsabilités du Gérant.** Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

#### **Titre IV. Assemblée Générale des associés**

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

#### **Titre V. Exercice social, Comptes annuels**

**Art. 18. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

**Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2007.

##### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CS GERMAN RETAIL S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

##### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une période indéterminée:

- Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL S.à r.l., demeurant au 110 quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Kübler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007. Relation: EAC/2007/1228. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037910/239/373.

(070034149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**TS Kingsway Investment S. à r.l., Société Anonyme de Titrisation,**

(anc. Kingsway Investment S.A.).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KINGSWAY INVESTMENT S.A., société anonyme, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscribed in the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 101.386 (hereinafter referred to as the «Company»), incorporated by deed of Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary in Luxembourg, on June 21st, 2004, published in the Memorial, Recueil C n ° 850 of August 18th, 2004.

The meeting was held by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, proxy-holder.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by him and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Company, presently fixed at twenty-one thousand Pounds Sterling (GBP 21,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Acceptance of the resignation of the members of the board of directors.
2. Discharge to the members of the board of directors.
3. Change of the legal form of the Company from that of a joint stock company («Société Anonyme») into that of a private limited liability company («Société à responsabilité limitée»).
4. Transfer of the registered office of the Company from 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
5. Change of the name of the Company from KINGSWAY INVESTMENT S.A. into TS KINGSWAY INVESTMENT S. à r.l.
6. Decision to convert the existing fourteen thousand (14,000) shares of one Pound Sterling and fifty pence (GBP 1.5) each into two hundred and ten (210) shares of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.
7. Subsequent restatement of the Company's bylaws.
8. Appointment of the Company's managers.
9. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to accept the resignation of the three members of the board of directors of the Company.

*Second resolution*

The general meeting decides to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date hereof.

*Third resolution*

The general meeting decides to change the legal form of the Company from that of a joint stock company into that of a private limited liability company without changing its legal personality.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Fifth resolution*

The general meeting decides to change the name of the Company from KINGSWAY INVESTMENT S.A. into TS KINGSWAY INVESTMENT S. à r.l.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to convert the existing fourteen thousand (14,000) shares of one Pound Sterling and fifty pence (GBP 1.5) each into two hundred and ten (210) shares of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

All the shares are held by a sole shareholder, the Luxembourg limited liability company TS TEMBLE S.A R.L., registered with the Luxembourg trade register at section B number 122192, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Seventh resolution*

The general meeting decides after the foregoing to restate the bylaws of the Company in order to adapt them to the new legal form. They will henceforth have the following content:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name TS KINGSWAY INVESTMENT S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-one thousand Pounds Sterling (GBP 21,000.-) represented by two hundred and ten (210) shares of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The Board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company,

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of July of each year and ends on the thirtieth of June of the subsequent each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

#### *Eighth resolution*

The general meeting decides to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior Director European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom;
- Mr James Arthur Rosenthal, Senior Managing Director, born on the 12th of May 1953 in New York (United States of America), residing at 1148, 5th Avenue, New York, NY 10128 United States of America.

##### *Category B Manager:*

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KINGSWAY INVESTMENT S.A., avec siège social à 69, rue de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101.386 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler notaire à Luxembourg, en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 850 du 18 août 2004.

L'assemblée est tenue par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, mandataire.

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par lui et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social actuellement fixé à vingt et un mille Livres Sterling (GBP 21.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration.
2. Décharge aux membres du conseil d'administration.
3. Modification de la forme juridique de la société de celle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée.
4. Transfert du siège social de la Société du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
5. Changement de la dénomination sociale de la Société de KINGSWAY INVESTMENT S.A. en TS KINGSWAY INVESTMENT S.à r.l.
6. Conversion des quatorze mille (14.000) actions de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling cinquante (GBP 1,50) chacune en deux cent dix (210) actions de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.
7. Reformulation subséquente des statuts de la Société.
8. Nomination des gérants de la Société.
9. Divers.

L'assemblée générale, après avoir valablement délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des trois membres du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de leur accorder décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique de celle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de KINGSWAY INVESTMENT S.A. en TS KINGSWAY INVESTMENT S. à r.l.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir les quatorze mille (14.000) actions de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling cinquante (GBP 1,50) chacune en deux cent dix (210) actions de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la société à responsabilité limitée luxembourgeoise TS TEMBLE S.A R.L., inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B numéro 122.192, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède, de reformuler les statuts de la Société pour les adapter à la nouvelle forme juridique et leur conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination TS KINGSWAY INVESTMENT S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt et un mille Livres Sterling (GBP 21.000,-) représenté par deux cent dix (210) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling chacune (GBP 100,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute

décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Melle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;
- M. James Arthur Rosenthal, Administrateur délégué, né le 12 mai 1953 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1148, 5è avenue, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 59, case 1. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037848/242/403.

(070034268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**Synapse Internet Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.663.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 février 2007 que:

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de et a accepté la démission des fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Hansen, né le 26 octobre 1972, à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-8077 Bertrange, 200, route de Luxembourg, avec effet au 5 février 2007

- Monsieur Marc Neuen, né le 16 mai 1972, à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg, avec effet au 5 février 2007

- Monsieur Hubert Schumacher, né le 24 mars 1966, à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château, avec effet au 5 février 2007.

2. L'assemblée a nommé administrateurs en remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007:

- Monsieur Simon Baker, né le 6 décembre 1966, à Londres (Royaume-Uni), managing director, demeurant à Unit 7, 102-104, Jolimont Road, East Melbourne, Vic 3002, Australie;

- Monsieur Sam White, né le 15 mars 1971, à Brisbane, QLD, director, demeurant à 46, Kambala Road, Bellevue Hill, NSW 2023, Australie.

3. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de et a accepté la démission des fonctions d'administrateur-délégué de:

- Monsieur Patrick Kersten, né le 1<sup>er</sup> février 1972, à Dudelange, directeur général, demeurant à L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix, avec effet au 5 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038452/296/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Reidener Jugendtreff, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 1, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg F 6.495.

—  
*Modification des statuts*

L'an deux mille six, le trois avril étaient réunis à Redange-sur-Attert en tant que membres les soussignés suivants, tous de nationalité luxembourgeoise:

Muller Jeff, 12, rue de Redange L-8540 Ospern

Hengen Tim, 39, Kneppchen L-8539 Beckerich

Schroeder Maité, 4, rue de Niederpallen L-8558 Reichlange

Simon Nico, 1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

Baldassi Monique, 15, rue Principale L-8530 Ell

Bauer Sonia, 10, rue de Hostert L-8560 Roodt

Schneider Roger, 7, rue Faubourg L-8544 Nagem

Pyckavet Christian, 14, Ditzerberg L-8545 Niederpallen

Risch Patrick, 44, Arelestrooss L-8523 Beckerich

Pour constituer comme suit une association sans but lucratif qui sera régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination de REIDENER JUGENDTREFF

Son siège est fixé à 1, rue de Niederpallen, L-8506 Redange-sur-Attert

Elle est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

A/ de pourvoir au bon fonctionnement du Centre d'Information pour Jeunes et de participer au réseau national des Centres d'Information pour Jeunes,

B/ de garantir à la jeunesse un endroit de réunion adéquat,

C/ de développer une certaine animation pour la jeunesse et de soutenir les mouvements de jeunesse de la région,

D/ de rassembler et de gérer des fonds et d'acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de l'objet social,

E/ de collaborer avec les organisations ou personnes qui poursuivent des buts semblables, ainsi qu'avec les autorités.

L'association est tenue de garder une stricte neutralité en matière politique et religieuse.

**Art. 3.** Le nombre des membres ne peut être inférieur à trois.

**Art. 4.** L'admission de nouveaux membres est souverainement décidée par le comité.

Tout membre est libre de se retirer de l'association en présentant sa démission écrite.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des voix, mais seulement dans le cas où le comité aura préalablement à la majorité des voix, et dans une résolution écrite, constaté dans le chef du membre concerné, une violation grave des présents statuts.

**Art. 5.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale ordinaire. Elle ne pourra dépasser le montant de douze euro quarante cent.

**Art. 6.** L'association exercera son activité par les organes suivants, à savoir l'assemblée générale et le comité.

**Art. 7.** Chaque année, au courant du premier semestre, les membres sont convoqués en assemblée générale ordinaire par le comité, afin d'approuver les comptes de l'exercice écoulé.

Le comité peut en tout temps convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Il est tenu de la convoquer lorsqu'un cinquième au moins des membres en fait la demande.

Les convocations pour l'assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Elles sont faites par simple lettre, à la diligence du comité, quinze jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Le comité a la faculté de faire assister aux assemblées générales toutes personnes qu'il trouve convenir, lesquelles n'auront cependant aucune voix délibérative.

**Art. 8.** L'association est administrée par un conseil d'administration dénommé «comité». Le comité comprend trois membres au moins et treize au plus, élus par l'assemblée générale pour un temps qui ne pourra dépasser trois années.

**Art. 9.** Le comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Il règle les affaires de l'association et gère son patrimoine.

Il convoque les assemblées générales, exécute les décisions qui y sont prises et établit annuellement le rapport d'activité et de gestion financière.

Le comité élit un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier en son sein.

Les séances du comité sont présidées par le président ou le vice-président ou l'administrateur le plus âgé qui soit présent.

Les décisions y sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le mandat de membre du comité est renouvelable sans limitation.

**Art. 10.** L'association est en toute hypothèse valablement engagée par les signatures conjointes du président et du secrétaire.

**Art. 11.** Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire et suivant les modalités prévues à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 12.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera dévolu à l'Administration communale de Redange-sur-Attert.

**Art. 13.** Pour tous les cas non expressément prévus aux présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi.

*Assemblée extraordinaire*

A l'instant, les fondateurs ont unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des membres est fixé à 12.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions de membre du comité:

Muller Jeff, Président

Schroeder Maité, Secrétaire

Hengen Tim, Trésorier

Simon Nico, membre

Bauer Sonia, membre

Baldassi Monique, membre

Pyckavet Christian, membre

Schneider Roger, membre

Risch Patrick, membre

Martiny Gilles, membre

Signatures

*Les membres*

Référence de publication: 2007038136/800770/90.

Enregistré à Diekirch, le 8 juin 2006, réf. DSO-BR00061. - Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(070025096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

**M.P. Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 98.598.

D'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée M.P. LUX INVEST, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach - Maison 150, dressé par le Notaire Bernard Sproten, de résidence à Saint-Vith, en date du 26.10.2006, il résulte ce qui suit:

1 ° L'Assemblée a pris connaissance du fait que Monsieur Arthur Jousten, gérant technique, né à Weywertz le vingt-six décembre mille neuf cent quarante-trois, demeurant à Saint-Vith, Recht, Zur Ochsenbaracke 8 A, et Madame Martha

Hildegard Klinkers, épouse de Monsieur Edgar Mertès, née à Malmedy le sept mars mille neuf cent soixante-sept, demeurant à Amel-Heppenbach 120, ont démissionné de leur mandat de gérant. L'Assemblée accepte cette démission.

2 ° L'Assemblée désigne pour une durée illimitée en qualité de gérant, Monsieur Edgar Mertès, né à Waimes le onze mars mille neuf cent soixante-deux, demeurant à Amel - Heppenbach 120.

Monsieur Edgar Mertès accepte son mandat.

La société a dès lors deux gérants, à savoir Monsieur Rainer Piront, qui est également le gérant technique, et Monsieur Edgar Mertès, prénommé.

3 ° L'Assemblée décide de modifier les pouvoirs des gérants en ce sens que la société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour extrait analytique conforme

B. Sproten

Notaire

Référence de publication: 2007038102/800029/26.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2007, réf. DSO-CB00161. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070023891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

---

### **AC Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Im Jahre zweitausendsieben, am neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz,

Ist erschienen:

Herr Joachim Peter Günster, Kaufmann, wohnhaft in D-85598 Baldham, 30A, Eichhörnchenweg

in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A., mit Sitz in L-9970 Leithum, Hausnummer 2, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107060, handelnd aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 31. Dezember 2006 sowie aufgrund einer Spezialvollmacht ausgestellt von Rechtsanwalt Dr. Thomas Hellmann, wohnhaft Hartmannstrasse 8, D-80333 München. Eine Kopie dieser Vollmacht verbleibt, nach Abzeichnung ne varietur durch den Notar und die erschienene Partei, als Anlage bei der Urkunde.

Dieser Verwaltungsratsbeschluss wird der vorliegenden Urkunde nach Abzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den amtierenden Notar als Anlage beigefügt, um zusammen mit der Urkunde einregistriert zu werden. Der Verwaltungsratsbeschluss wurde als elektronisches Dokument im Original erstellt und kann daher lediglich als Ausdruck in der Anlage beigefügt werden.

Herr Joachim Günster ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A. ist aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar am 4. März 2005 gegründet worden. Diese Urkunde wurde im «Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations», vom 28. Juli 2005 Nummer 754 veröffentlicht. Die Satzung wurde mehrfach geändert und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar, am 8. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2431 vom 29. Dezember 2006.

2. Laut Satzung beläuft sich das Gesellschaftskapital auf einundfünfzigtausend und fünfhundertneunzig Euro (51.590,- €) eingeteilt in einundvierzigtausend und zweihunderteinundsiebzig Aktien (41.272) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundsiebzig Cents (1,25 €).

3. Gemäss Artikel 5 kann das Gesellschaftsvermögen auf fünftausend Euro (5.000,- €) erhöht werden durch Schaffung und Ausgabe von viertausend (4.000) neuer Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundsiebzig Cents (1,25 €) pro Aktie. Die Aktien können mit einem Aufgeld von bis zu insgesamt zwei Millionen Euro (2.000.000,- €) ausgegeben werden. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt im Rahmen des genehmigten Kapitals das tatsächliche Gesellschaftskapital zu den von ihm festgehaltenen Bedingungen zu erhöhen.

4. In der vorerwähnten Verwaltungsratssitzung vom 31. Dezember 2006 hat der Verwaltungsrat beschlossen, die bereits per Verwaltungsratsbeschluss vom 10. April 2006 beschlossene Kapitalerhöhung zeitlich zu verlängern, so dass im Rahmen der am 6. April 2006 festgehaltenen Kapitalerhöhung die Zeichnungsfrist für neu auszugebende Aktien auf den 31. März 2008 verlängert wurde. Dieser Verwaltungsratsbeschluss wird der vorliegenden Urkunde nach Abzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den amtierenden Notar als Anlage beigefügt, um zusammen mit der Urkunde einregistriert zu werden. Der Verwaltungsratsbeschluss wurde als elektronisches Dokument im Original erstellt und kann daher lediglich als Ausdruck in der Anlage beigefügt werden. Die vorliegende Kapitalerhöhung fusst damit auf dem Verwaltungsratsbeschluss vom 10. April 2006, der der notariellen Urkunde vom 6. September 2006 ordnungsgemäss beigefügt

ist. Das Stammkapital erhöht sich jetzt auf die Summe von einundfünfzigtausend und siebenhundertsteigzig Euro (51.770,- €) durch Schaffung und Ausgabe von einhundertvierundvierzig (144) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €), sowie einem Aufgeld von siebenhundert und achtundvierzig Komma sieben fünf Euro (748,75 €) pro Aktie. Die neu geschaffenen Aktien geben Anrecht auf die gleichen Rechte wie die Altaktien. Die neu geschaffenen Aktien wurden von Herrn Dr. Thomas Hellmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-80333 München, Hartmannstrasse 8, als Treuhänder für maximal zwölf (12) individuelle Investoren gezeichnet und eingezahlt. Die Summe von einhundertachtzig Euro (180,- €) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Der verhandelnde Notar bestätigt dies ausdrücklich aufgrund einer Pfändungsbestätigung ausgestellt durch BANKHAUS REUSCHEL UND CO, Kommanditgesellschaft, mit Sitz in München. Zeichnungsscheine der Neuaktionäre sowie Zeichnungsverzicht der Altaktionäre wurden dem verhandelnden Notar vorgelegt.

5. Im Anschluss an die vorliegende Kapitalerhöhung erhält der Artikel 5 Absatz 1 der Satzungen folgenden Wortlaut:

« **Art. 5. (Absatz 1).** Das gezeichnete Kapital beträgt einundfünfzigtausend und siebenhundertsteigzig Euro (51.770,- €) eingeteilt in einundvierzigtausend und vierhundertsechzehn Aktien (41.416) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €)»

#### *Kostenabschätzung*

Die Kosten der vorliegenden Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 2000,- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Günster, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 février 2007, vol. 321, fol. 43, case 9. — Reçu 1.080 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 13. Februar 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007038063/2724/68.

(070026346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

#### **Rosebush S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.763.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 novembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 14 avril 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Bruno De Mico, architecte, demeurant au 8, Corso Matteotti, I-20121 Milano (Italie), Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société ALTER AUDIT S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

ROSEBUSH S.A.  
D. Murari / J.P. Fiorucci  
*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2007038416/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Clorin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.045.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration  
S. Desiderio / J.P. Fiorucci  
*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2007038308/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Objekt-Regie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.945.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft UMBEL S.A., mit Sitz in L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herr Dominik Schneider, hiernach genannt;

2.- Herr Dominik Schneider, Tischler und Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 11. Juli 1971, wohnhaft in D-54340 Bekond, Mehlinger Weg 6B (Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung OBJEKT-REGIE S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Vertrieb von Laden- und Innenausbau, sowie Einbau von genormten Fertigteilen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fordern, ausführen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

**Art. 8.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Dienstag des Monats April um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 11.** Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 12.** Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

**Art. 13.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

**Art. 14.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft UMBEL S.A., vorgenannt, dreihundertneun Aktien . . . . .	309
2.- Herr Dominik Schneider, eine Aktie . . . . .	<u>1</u>
Total: dreihundertzehn Aktien . . . . .	310

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - Herr Dominik Schneider, Tischler und Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 11. Juli 1971, wohnhaft in D-54340 Bekond, Mehringer Weg 6B (Deutschland);
  - Frau Ruth Schneider, Bankkauffrau, geboren in Niederremmel/Piesport (Deutschland), am 28. September 1965, wohnhaft in D-54340 Bekond, Mehringer Weg 6B (Deutschland);
  - Frau Gabriela Adriana Nagy, geboren in Oradea (Rumänien), am 18. August 1967, wohnhaft in D-54313 Zemmer, Am Rollstein 13 (Deutschland).

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft COMFILUX S.A., mit Sitz in L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 68.171.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2011.

6.- Gebrauch machend vom durch Artikel sieben (7) der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Dominik Schneider, vorgenannt, zum ersten Bevollmächtigten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Signé: D. Schneider, R. Schneider, A. Nagy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2007, vol. 540, fol. 72, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007038866/231/143.

(070034743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**AKSIA Capital III société coopérative.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.846.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 février 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007038858/5770/12.

(070035194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Imagine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.964.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007038865/231/14.

(070035206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Seri System International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli et de nommer:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / M. La Rocca

Référence de publication: 2007038417/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 25 janvier 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Howard Harris, avec adresse au 15, Queensgate Gardens, SW7 5LY Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Madame Bénédicte Herlinvaux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Antony Bonmariage, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038424/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**UNCOS «United Corporate Services», Société Anonyme.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 123.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 février 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007038847/206/13.

(070035052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.754.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 20 février 2007 de la société CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans:

- M. Marco Weijermans, administrateur de société, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy; avec effet au 22 janvier 2007.

2. Démission de l'Administrateur suivant:

- M. Frank Verdier, avec effet au 22 janvier 2007.

3. Démission du délégué à la gestion journalière suivant:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

F.W.J.J. Welman

*Administrateur*

Référence de publication: 2007038396/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007038868/220/12.

(070035217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Agif S.A., Société Anonyme,**

(anc. Ship International S.A.).

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 85.992.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 46187 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007038851/211/12.

(070035064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Gourmet Distribution Sàr.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 103.106.

Im Jahre zweitausendsieben, den ersten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Die anonyme Aktiengesellschaft ORGANIX S.A., mit Gesellschaftssitz zu L-9237 Diekirch, 1A, Place Guillaume (matr. 2003 2221 239),

gegründet unter der Bezeichnung ORGANIX INVESTMENTS S.A. gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx mit dem Amtssitz zu Mersch am 11. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1191 vom 13. November 2003,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen mit dem Amtssitz zu Diekirch am 19. August 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Seite 55622 des Jahres 2004,

hier vertreten durch Herrn Dirk Heindrichs, Geschäftsmann, wohnhaft zu L-9237 Diekirch, 1A, Place Guillaume, handelnd als delegiertes Verwaltungsratsmitglied für die administrative Geschäftsführung;

Vorgenannte Komparentin, vertreten wie erwähnt, augenblicklich alleinige Teilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GOURMET DISTRIBUTION S. à r. l. mit Gesellschaftssitz in L-7535 Mersch, Agrocenter, 44, rue de la Gare (2004 2417 204),

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen mit dem Amtssitz zu Diekirch am 19. August 2004,

eingetragen im Handelregister Luxemburg unter Nummer B103.106,

veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 970 vom 30. September 2004,

abgeändert gemäß ausserordentlicher Generalversammlung, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 954 vom 16. Mai 2006,

welche Komparentin, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung

konstituiert hat und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Mersch nach Windhof zu verlegen.

Demgemäß wird Artikel 4 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

« **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Windhof.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

*Zweiter Beschluss*

Die Adresse der Gesellschaft lautet L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Heindrichs, P. Probst.

DIE / 2007 / 424.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2007, vol. 620, fol. 53, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Ettelbrück, den 8. März 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007038901/4917/50.

(070035321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**RP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Rockpoint S.à r.l.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.958.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 46148 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007038860/211/12.

(070035200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**European Retail Venture, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007038843/220/12.

(070034991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.004.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners,

here represented by Ms Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 12, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P. is the sole shareholder of FENNEL ACQUISITION (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 10, 2006, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company). The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on January 10, 2007, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*;

- the Company's share capital is presently set at fourteen thousand three hundred euros (EUR 14,300.-) represented by five hundred seventy-two (572) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of thirteen thousand two hundred euros (EUR 13,200.-) to bring it from its present amount of fourteen thousand three hundred euros (EUR 14,300.-) to twenty-seven thousand five hundred euros (EUR 27,500.-) by the issuance of five hundred and twenty-eight (528) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the five hundred and twenty-eight (528) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of thirteen thousand two hundred euros (EUR 13,200.-).

The amount of thirteen thousand two hundred euros (EUR 13,200.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-seven thousand five hundred euros (EUR 27,500.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.  
The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinzième jour du mois de janvier.  
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a «limited partnership», existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représenté par VCP VI GP PARTNERSHIP, un «partnership» existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, dans sa capacité de General Partner, représenté par VCP VI GP LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (UK) LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54, Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume Uni, dans leur capacité de General Partners,

représentée par Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P. est l'associé unique de FENNEL ACQUISITION (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la Société), dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à quatorze mille trois cents euros (EUR 14.300,-) représenté par cinq cent soixante-douze (572) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., en sa qualité d'associée unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille trois cents euros (EUR 14.300,-) à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) par l'émission de cinq cent vingt-huit (528) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les cinq cent vingt-huit (528) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-).

Le montant total de treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) représenté par mille cent (1.100) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 67, case 3. — Reçu 132 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007038689/242/118.

(070034964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Vallecito S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.332.

—

Ex

27 février 2007

Les démissions de Messieurs Angelo De Bernardi et Federico Innocenti sont acceptées.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

VALLECITO S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038570/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**SOA Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 105.497.

—

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Il ressort d'une lettre adressée à l'Assemblée Générale Extraordinaire que SEREN Sàrl a démissionné de ses fonctions de gérante de la société SOA MANAGEMENT Sàrl avec effet au 13 décembre 2006.

Fait à Capellen, le 13 décembre 2006.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007038554/825/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.056.

—

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 14 avril 2006, les associés ont renouvelé le mandat des membres du conseil de surveillance suivant pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2005 et qui aura lieu en 2006:

- Ailbhe Marie Jennings, avec adresse au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange
- Richard Burgin, avec adresse au 40, Zonnebloemlaan, NL-2111 ZH Aerdenhout, Pays Bas
- Michael Colato, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Référence de publication: 2007038428/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Iason Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.111.

Il résulte de la décision prise en date du 15 février 2007 par le gérant unique de la société IASON FINANCE S.à r.l. que:

«Le gérant unique de la société IASON FINANCE S.à r.l. (la «Société») par la présente décision, a décidé: de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.»

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2007.

O. Conrard

Le Gérant

Référence de publication: 2007038317/43/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Figura International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 10.600.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 15 janvier 2007 à Luxembourg*

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. ayant présenté sa démission en qualité de Commissaire aux Comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société ALEXANDER J. DAVIES Sàrl, demeurant au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg. Le mandat du Commissaire aux Comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007038553/520/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Olimpus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 110.693.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration  
S. Desiderio / J.P. Fiorucci  
Administrateurs

Référence de publication: 2007038311/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Nider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 72.470.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration  
M. La Rocca / J.P. Fiorucci  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2007038316/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Luninvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 45.579.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration  
D. Murari / J.P. Fiorucci / M. La Rocca  
Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038313/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00857. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**MSCGL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 106.974.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 février 2007*

L'associé unique de MSCGL LUX S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants suivants avec effet immédiat:

\* Paul Vosper, gérant de catégorie A;

\* Michel van Krimpen, gérant de catégorie C;

\* Alan Botfield, gérant de catégorie D.

- de nommer les gérants suivants avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

\* gérant de catégorie A: Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

\* gérant de catégorie C: Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

\* gérant de catégorie D: Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Martijn Bosch, gérant de catégorie A
- Adam Moy, gérant de catégorie B
- Thijs van Ingen, gérant de catégorie C
- Mark Beckett, gérant de catégorie D

Luxembourg, le 26 février 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007038603/710/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Plastal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.332.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 13 février 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Sarah Rayson, avec adresse professionnelle au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

De plus, il a été décidé de classer les gérants suivants en gérants de classe A:

- Madame Noëlla Antoine
- Madame Pascale Nutz
- Madame Ingrid Moinet

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038435/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Aleph Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.038.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2006*

En date du 16 mai 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Jacques Schraemli, de Monsieur Nicola Bravetti et de Monsieur Giulio Romani en tant qu'administrateurs.

- de ratifier la cooptation de Monsieur Luca Merli, Aleph Sicav Firenze, 44 Viale Belfiore 50144 Firenze Italie, de Monsieur Lorenzo Cano, Aleph Sicav Impruneta, 1/b Via di Valiano 50023 Impruneta (Firenze) Italie et de Monsieur Michael Steyer, Uni Analytics, 30 Via Marconi 50131 Firenze Italie en tant qu'administrateurs, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Schraemli, de Monsieur Nicola Bravetti et de Monsieur Giulio Romani, démissionnaires, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007038625/1024/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Financière de Wiltz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.521.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 février 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs:

Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A.

Et du Commissaire aux Comptes

Monsieur Pierre Schill

Pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 30 novembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038549/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Opticom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.703.

—  
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2007 que la démission de Monsieur Marc Thill comme gérant administratif de la société a été acceptée.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007038555/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070034880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Nautifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.758.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 janvier 2007*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président

- Monsieur Luca Simona, demeurant professionnellement à Via Peri, n° 9<sup>E</sup>, CH-6900 Lugano, administrateur délégué

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038445/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007038822/242/12.

(070034947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007038819/242/12.

(070034944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Sage Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007038838/242/12.

(070034981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Peschiera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.743.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 21 février 2007*

En date du 21 février 2007, les Associés de PESCHIERA S.à.r.l (la «Société») ont décidé d'accepter la démission de M. Max Natalini, résidant professionnellement à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

*Gérant*

H.-P. Schut / A. Botfield

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2007038665/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Marathon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 111.374.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46548 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007038840/211/11.

(070034985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Conset Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 124.969.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45892 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007038844/211/11.

(070035029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Square Businesses S. à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Immomètre S.à r.l.).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.462.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46237 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007038850/211/12.

(070035057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Gemplus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45939 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007038853/211/11.

(070035070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Hera Linco Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.720.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46545 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007038854/211/11.

(070035187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.539.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 11 novembre 2006*

L'Associé Unique de ENI PAKISTAN (M) LIMITED, a pris les résolutions suivantes le 11 novembre 2006:

- d'accepter la démission de Monsieur Phil Hemmens de sa fonction de gérant et président du conseil, et ce avec effet au 11 novembre 2006;
- de nommer gérant et président du conseil Monsieur Mario Becherucci, né le 15 septembre 1946 à Catania, Italie et ayant son adresse professionnelle à G-20 Khayaban-e-Jami, PAK-75500 Karachi, Pakistan, avec effet au 11 novembre 2006 et jusqu'à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2007038649/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Crallon, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.415.

**EXTRAIT**

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 mars 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de son poste de gérant.
- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été élu gérant. Le nouveau gérant est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007038646/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.